



Conversations privées envoyées a l'employeur

Par Manon1805

Bonjour, une des mes collègues est en procédure avec notre employeur pour un accident du travail (un burn out). Dans le cadre de cette procédure elle utilise des conversations qu'elle a eu avec plusieurs collègues de l'entreprise dont elle envoie les captures d'écran a la cpam. Elle utilise notamment une de nos conversations. Je sais qu'elle en a le droit, mais le soucis c'est qu'elle s'est trompée et qu'elle a envoyé deux mails différents avec deux messages que je lui avais envoyé (un sms et la transcription erronée d'un de mes vocaux) a notre employeur. Successivement jeudi et vendredi. Je n'ai pas eu de sanction de l'employeur mais cela a ternis notre entente qui était vraiment bonne. Je ne souhaite pas en rester la, cette collegue m'a par deux fois mise en difficulté et j'aimerais que cela n'en reste pas la. Je voudrais obtenir réparation. Quels sont mes recours ?
D'avance merci

Par Isadore

Bonjour,

Si vous pouvez prouver une faute et un préjudice, vous pouvez tenter un recours devant le tribunal judiciaire, ce que vous décrivez semble être un litige civil.

Mieux vaut soumettre le cas à un avocat avant toute démarche.